

CHARTRE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

CH-4-081 Service com - Avril 2024

Charte à l'usage des patients de l'établissement



L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion administrative et médicale des informations vous concernant (traitements de données à caractère personnel dans le domaine de la santé, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



Les informations collectées sont soumises à la plus stricte confidentialité, elles sont enregistrées sauf opposition pour motif légitime. Seuls les professionnels participant à votre prise en charge peuvent accéder à vos données de santé, ainsi que les professionnels qui assurent la conservation, l'archivage et la sécurité des données de santé à caractère personnel, dans le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité des données.

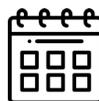


Vos données sont susceptibles d'être échangées ou partagées avec des professionnels extérieurs à l'établissement participant à votre prise en charge (radiologue, laboratoire, médecin spécialiste...). Ce partage sera facilité par la collecte de votre Identité Nationale de Santé (INS) dont l'utilisation est désormais obligatoire pour référencer vos informations de santé.



Vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, ou de limitation des informations, qui peut être exercé par vous-même ou votre représentant légal, auprès du Délégué à la Protection des Données joignable à l'adresse dpo@ch-cadillac.fr.

En cas de réclamation, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté.



Le dossier médical constitué dans l'établissement de santé est conservé pendant vingt ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe du patient dans l'établissement. Ce délai est prolongé dans certains cas particuliers (mineurs, en cas de décès..).